

RÈGLEMENT 2021 CHAMPIONNAT ENDURANCE TT MOTO

1. DÉFINITION

La Ligue Motocycliste du Grand Est, met en compétition un Championnat du grand Est d'Endurance TT Moto **DUO** et un Championnat du grand Est d'Endurance TT Moto **SOLO**

2. ADMISSION

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Être licencié au sein d'un club de la Ligue Grand Est (Ex Alsace, Champagne, Lorraine) et être détenteur d'une licence NCO / NJC / INTER
- Catégorie Open : être âgé de plus de 15 ans au 1er janvier de l'année en cours.
- Catégorie espoir : être âgé de 13 à 15 ans au 1er janvier en cours (125cm3 maxi)
- Hors Championnat : possibilité de rouler en DUO avec un pilote OPEN sous réserve du strict respect des RTS Endurance TT concernant les temps de roulage.

Pour marquer des points dans les catégories DUO junior, vétéran, super-vétéran et féminine, il faut que les deux membres de l'équipage appartiennent à la même catégorie.

3. DROIT D'ENGAGEMENT

Les engagements doivent se faire via le site : <https://inscriptions.liguemotograndest.fr/> au moins 1 mois avant l'épreuve. 15 jours avant la date de l'épreuve l'organisateur peu se réserver le droit d'augmenter le prix de l'engagement (voir règlement particulier de chaque épreuve) A cette date l'ordre de départ sera par ordre d'inscription. Tout engagement Incomplet ne sera pas pris en compte.

Les droits d'engagement s'éleveront à 55€ pour les possesseurs de transpondeurs en location à l'année (auprès de la ligue) et une location de transpondeur de 10€ se rajoutera pour les autres. (Sauf pour les épreuves de championnat de France : voir tarification en vigueur)

Une demande de location annuel de transpondeur pourra être faite auprès de la ligue à partir 20/02/21 sur le site : <https://inscriptions.liguemotograndest.fr/> pour un montant de 50€. Une fois ce transpondeur en votre possession, il vous permettra de bénéficier du tarif avantageux sur les épreuves utilisant ce type de matériel ainsi que pour les entrainements sur les terrains équipés du chronométrage. (Voir liste sur le site de la LMGE).



4. ÉPREUVES MOTO

Date	Club Organisateur	Lieux	Dept	Format
03, 04 et 05/04/2021	MVCC	VATRY	51	3h Solo 5h Duo
25/04/2021	MC PAVILLON	LA NEUVILLE AUX JOUTES	08	3h Solo/Duo
02/05/2021	ESSOYES TT	ESSOYES	10	Cross-Country Chpt de France
22/08/2021	ARDEN MOTO PASSION	LA BESACE	08	3h Solo/Duo
18/09/2021	Pour info Enduro Kid à Suzannecourt le Samedi			
19/09/2021	TEAM ENDURO PASSION	SUZANNECOURT	52	3h Solo 6h Duo
10/10/2021	THIONVILLE T T M C	HOMBOURG BUDANGE	57	3h Solo 6h Duo
17/10/2021	MC LA VALTOLINE VERDUN	VERDUN	55	3h Solo 6h Duo
24/10/2021	MC LES RICEYS	LES RICEYS	10	3h Solo 5h Duo

5. CIRCUIT

La compétition se déroule sur un circuit fermé tout terrain de type moto Cross ou Enduro. Il devra respecter les RTS Endurances.

La présence d'un délégué de la commission peut, bien sûr, aider le club dans son organisation et dans le respect du règlement du championnat.

6. ATTRIBUTION DES POINTS

Tout pilote membre de la LMGE participant à une endurance du championnat marquera des points. **Les 6 meilleurs résultats seront pris en compte pour le classement final du Championnat.**

(Attention, si une course est annulée nous resterons toujours sur les 6 meilleurs résultats.)

Chaque tour est enregistré dès lors que le numéro du pilote correspond au numéro de la machine. (Interdit de changer de machine). Pour les épreuves annulées ou arrêtées avant la fin, le classement sera validé si 50% du temps de course est effectué par manche.

Tableau d'attribution des points pour le championnat :

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12e	13e	14e	15 ^e	Etc
Points	100	90	85	80	79	78	77	76	75	74	73	72	71	70	69	Etc

Au classement final en cas d'égalité de points, le vainqueur sera le pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de victoires. En cas d'égalité à nouveau, ils seront départagés par le plus grand nombre de deuxième place, de troisième, quatrième, etc... En cas d'égalité, le meilleur de la dernière course.

ATTENTION : en cas de concurrence de date d'une course du championnat avec la coupe des régions de France d'endurance TT, la commission se réserve le droit d'attribuer le nombre de points quelle jugera nécessaire pour ne pas pénaliser les pilotes représentant notre ligue.

7. OBLIGATIONS DU PILOTE

Le stand est la seule zone où l'on doit effectuer le ravitaillement en essence. Lors du ravitaillement, le pilote doit avoir quitté sa machine sous peine de disqualification. En cas de panne, un pilote peut faire rapporter son dossard / transpondeur au stand par un autre concurrent, le tour n'étant pas comptabilisé. Que ce soit pour les endurances solos ou par équipe, il n'y aura pas plus d'une machine par pilote.

Chaque pilote devra utiliser la machine qui aura satisfait au contrôle technique pendant toute la durée de l'épreuve (entraînement, essais chronométrés, reconnaissance du circuit et course). Pour les duos, en cas de casse il est toléré de pouvoir poursuivre la course avec la machine de son binôme.

8. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

Le contrôle de pointage doit être placé sur le circuit avant l'entrée des pilotes aux stands. L'organisateur s'engage à respecter les dispositions des RTS Endurances.

L'organisateur doit prendre les mesures nécessaires pour limiter la poussière sur les épreuves pendant les fortes chaleurs. (Arrosage des parties rapides et ligne de départ, un arrosage les jours en amont de la course le rend encore plus efficace)

9. GRILLE DE DÉPART

L'ordre de départ se fera pour la 1ère épreuve suivant l'ordre d'inscription. Pour les épreuves suivantes le placement se fera en fonction du classement du championnat en cours pour les 10 premiers du championnat. Puis tous les pilotes non classés suivant l'ordre d'inscription. Les pilotes non inscrits 15 jours avant la course seront classés en fonction de leurs dates d'inscriptions.

10. CONTRÔLE TECHNIQUE

- La limite de bruit est fixée à 112 décibels que ce soit pour les 2 temps ou les 4 temps.
- Protège chaîne du pignon de sortie de boîte obligatoire.
- Les pneus cloutés ou avec des chaînes sont interdits.
- La couleur des numéros et des fonds de plaques doit avoir un fort contraste pour être bien lisible.
- La béquille latérale devra être démonté.

11. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour les casques, seule la norme ECE 22/05 sera reconnue. Le casque ne doit pas présenter de chocs et il est recommandé de le remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans. Les Commissaires techniques peuvent, le cas échéant, juger que le casque ne présente plus les caractéristiques requises et refuser celui-ci. Les casques ouverts (jet) sont interdits. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Protections dorsale et pectorale obligatoire selon les normes en vigueur en championnat de France d'enduro. L'utilisation des Tear-off et des caméras sera déterminé par le règlement particulier de chaque épreuve. Les éléments suivants sont également obligatoires : botte type motocross, maillot manche longue, pantalon renforcé et une paire de gant.

12. CIVISME

Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe pendant toute l'endurance que ce soit au stand de ravitaillement, au parc coureur ou encore sur tout le circuit, etc... **Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs poubelles et les ramener chez lui.** Il pourra être demandé un chèque de caution par l'organisation, qui sera rendu lors de la vérification de la propreté du stand. **Pour n'importe quelle intervention sur la machine dans le parc coureur ou dans la zone de ravitaillement (que ce soit pour effectuer les pleins du véhicule ou pour sa réparation), il y a obligation d'utiliser un tapis environnemental.** La dimension minimale de ce tapis sera au moins égale aux dimensions en largeur et en longueur de la machine.

L'endurance existe grâce aux bénévoles, tout manque de respect de la part d'un pilote ou toute personne assistant ce pilote vis à vis d'un officiel ou vis à vis de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

13. SÉCURITÉ

Le pilote doit également avoir à disposition un extincteur à poudre, à jour de vérification annuelle, à disposition au stand de ravitaillement.

14. RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M.

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

15. RÉCOMPENSE

Au terme de la saison, seront récompensés lors de l'assemblée générale :

- Les 3 premiers du championnat DUO ligue Grand Est
- Les 3 premiers du championnat SOLO ligue Grand Est
- Les 3 premiers du championnat ESPOIR DUO (13 à 15 ans au 1er Janvier de l'année en cours)
- Les 3 premiers Junior DUO (moins de 23 ans au 1er janvier de l'année en cours)
- Les 3 premiers Junior SOLO (moins de 23 ans au 1er janvier de l'année en cours)
- Les 3 premiers Vétéran DUO Plus de 37 ans au 1er Janvier de l'année en cours
- Les 3 premiers Vétéran SOLO Plus de 37 ans au 1er Janvier de l'année en cours
- Les 3 premiers Super Vétéran DUO Plus de 47 ans au 1er Janvier de l'année en cours
- Les 3 premiers Super Vétéran SOLO Plus de 47 ans au 1er Janvier de l'année en cours
- Les 3 premières Féminine DUO
- Les 3 premières Féminine SOLO



L'Europe s'invente chez nous